

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 2-2018

du lundi 14 mai 2018

Président : Monsieur Francis Richard

Lundi 14 mai 2018 à 20h10, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 62

Excusées : 8

Retard :

Absents : 3

Démissions :

Future admission :

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 5 mars 2018

3. Correspondance

4. Communications du bureau

5. Communications municipales

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

7. Assermentation(s)

8. **Préavis municipal N° 3-2018 sur le développement de Malley** comprenant sur 5 ans : une demande de validation de clé de répartition financière entre les Communes de Prilly et de Renens, une demande de crédits d'études, une demande de validation de la création d'une structure de gestion (Fabrique de Malley), pour un montant global de CHF 5'738'950.-.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 3-2018,
- ouï les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider la clé de répartition 50% - 50% entre les communes de Prilly et Renens pour les dépenses et recettes d'investissement communs du projet de Malley, tels que décrits au chapitre 4.1 du présent préavis. Cette clé de répartition figure dans la convention relative à la réalisation du secteur intercommunal de Malley liant les communes de Prilly et Renens ;
2. d'autoriser la Municipalité à participer, dans le cadre du projet de Malley, au financement d'un crédit général d'études portant la réalisation de l'équipement général communautaire commun et la réalisation des études générales pour assurer la coordination et la cohérence de l'ensemble de ce projet ;
3. d'autoriser la Municipalité à mettre en place l'organisation administrative et financière pour assurer le fonctionnement de la structure dite « Fabrique de Malley » chargée de superviser et d'accompagner le développement de Malley et de gérer les études et projets communs à Prilly et à Renens ;
4. d'allouer pour cela un crédit total de CHF 5'738'950.- destiné à couvrir le 100% de l'investissement lié au budget de fonctionnement de la Fabrique de Malley et le 50% de l'investissement lié au crédit général d'études ;
5. de financer ce crédit de la manière suivante :
 - 5.1 participation financière de la commune de Renens à hauteur de CHF 1'822'700.- portant sur l'investissement lié au budget de fonctionnement de la Fabrique de Malley ;
 - 5.2 participation financière de tiers en faveur de la commune de Prilly (subventions cantonales, participations des propriétaires, recettes pour maîtrise de l'ouvrage) à hauteur de CHF 1'591'550.- ;
 - 5.3 solde de CHF 2'324'700.- par la trésorerie courante ou l'emprunt ;

- 5.4 recourir, si nécessaire, à l'emprunt à court terme pour le montant maximum de CHF 3'916'250.- dans l'attente du versement de la participation financière des tiers.
6. d'amortir l'investissement net de CHF 2'324'700.- de la manière suivante :
- 6.1 amortissement annuel de l'investissement lié au budget de fonctionnement de la Fabrique de Malley (au total CHF 1'068'800.-) sur la base de la totalité des dépenses nettes enregistrées pendant l'année comptable écoulée. Ce crédit est ainsi totalement amorti pendant la durée de fonctionnement de la Fabrique de Malley, soit 5 ans ;
- 6.2 amortissement de l'investissement lié au crédit général d'études (au total CHF 1'255'900.-) sur une période de 10 ans, à raison de CHF 125'590.- par année.
7. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêts dans le compte 420.3905 ;
8. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 3-2018 sont acceptées à une évidente majorité, 9 voix contre et 4 abstentions

9. Motions, postulats, interpellations

10. Questions et divers

11. Contre-appel

La séance est levée (heure): 22:51